



Preuve de validation d'un achat en ligne B to B.

Par **coubil**, le **28/07/2016** à **14:46**

Bonjour,

Je suis dans une entreprise qui travaille en B to B principalement en ligne.

L'achat de nos produits se fait de la manière suivante : la commerciale au téléphone choisi les options du produit avec la cliente, elle confirme le bon d'achat. Le bon de commande lui ait envoyé par mail : cela lui envoie un mail qui lui permet d'aller valider les CGV et son paiement.

Mais comment faire pour avoir la preuve, si il y'a litige, qu'elle a bien accepté de payer ? Un mail récapitulatif de commande suffit il en B to B ?

Merci de votre aide !

Par **Visiteur**, le **28/07/2016** à **21:46**

Bonsoir,

Oui, quand il y a le nombre de "clic" règlementaire pour accepter les cgV et confirmer puis valider la commande.